



Comité SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE GRAND LIEU- MACHECOUL- LEGÉ
POUR L'EXPLOITATION DU CET DES 6 PIECES
du mercredi 12 février 2026
Liste des Délibérations examinées en séance

NUMÉRO	INTITULÉ	VOTE
20260212 - 01	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 12 2025	A L'UNANIMITE
20260212 - 02	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	A L'UNANIMITE

**SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE GRANDLIEU-MACHECOUL-LEGE
POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU C.E.T. DES "6 Pièces"**

DELIBERATION

Séance du 12 février 2026

Date de la convocation du Comité syndical : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les Membres du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces" se sont réunis à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Daniel JACOT, Président.

Etaient présents : M. Daniel JACOT, M. Jean-Marie BRUNETEAU, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Sylvie PLATEL, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, M. Jean BARREAU, Mme Laura GLASS, M. Alain PINABEL, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** M. Jacky DROUET, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Aurélie GUITTENY, Mme Virginie ROTHAI, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Bernard COUDRIAU M. Yves BACHELIER, ***pour Grand Lieu Communauté***.

Etaient excusés : M. Gérard LOUBENS, M. Laurent ROBIN, M. Éric MOIRAUD, M. Bernard PEROYS, Mme Françoise BRISSON, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** Mme Edwige DU RUSQUEC, Jean-Yves LOUÉRAT, M. Thierry RICCI, M. Franck SULPICE, M. Cédric BIDON, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Grégory CHAURAND, M. Florent COQUET, M. Julien GONDRIN, M. Bertrand MAINDRON, M. Bernard GUILLET, M. Joseph LANCREROT, M. Bernard GENDRONNEAU, Mme Brigitte BOUCHEZ, ***pour la Communauté de Communes de Grand Lieu***.

Assistaient également à la réunion : Mme Florence LIDUREAU, Directrice des Finances de Sud Retz Atlantique, M. Simon FOURNIER gestionnaire de la commande publique de Sud Retz Atlantique, Mme Carole D'ECANIS assistante de Sud Retz Atlantique,

Elu secrétaire de séance : Mme Virginie ROTHAI

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2025

Le Comité syndical,

VU le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 4 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés lors de la séance du 12 février 2026, à l'unanimité.

➤ **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 04 décembre 2025.

La Secrétaire de Séance
Virginie ROTHAI

Rothai

Le Président
Daniel JACOT

Grand-Lieu
Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-254402498-20260218-2-DE

Réception par le Préfet : 18-02-2026

Publication le : 18-02-2026



SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE GRAND LIEU- MACHECOUL- LEGE
POUR L'EXPLOITATION DU CET DES 6 PIECES

PROCES — VERBAL

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Jeudi 04 décembre 2025 à 18 h

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, les Membres du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces" se sont réunis à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Daniel JACOT, Président.

Etaient présents : M. Daniel JACOT, M. Gérard LOUBENS, M. Bernard PEROYS, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, M. Yves BATARD, M. Jean BARREAU, Mme Valérie TRICHET-MIGNE Alain PINABEL ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** M. Jacky DROUET, Mme Virginie ROTHAI, Mme Edwige DU RUSQUEC, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Aurélie GUITTENY, M. Pierre MALARD, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Florent COQUET, M. Yves BACHELIER, Yves MUSSET ***pour Grand Lieu Communauté***.

Etaient excusés : M. Thierry GRASSINEAU, M. Jean-Marie BRUNETEAU, M. Éric MOIRAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Sylvie PLATEL, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** Jean-Yves LOUÉRAT, M. Thierry RICCI, M. Franck SULPICE, M. Cédric BIDON ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Grégory CHAURAND, M. Julien GONDRAIN, Mme Brigitte BOUCHEZ, M. Bertrand MAINDRON, M. Bernard GENDRONNEAU, M. Bernard COUDRIAU, M. Bernard GUILLET, M. Joseph LANCREROT ***pour la Communauté de Communes de Grand Lieu***.

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Luc PETIT-ROUX, Directeur Générale des Services de Sud Retz Atlantique, Mme Florence LIDUREAU Directrice du service des Finances, M. Simon FOURNIER gestionnaire de la Commande publique, Mme Carole DÉCANIS assistante de direction.

Elu secrétaire de séance : M. Jacky DROUET

Sommaire

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2025	2
OBJET : MODIFICATION DANS LES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION DE GRAND-LIEU – MACHECOUL – LEGÉ POUR LA GESTION DU CET DES 6 PIECES (PORNIC AGGLO).....	2
OBJET : OUVERTURE D'UN QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)	3
OBJET : CONSTITUTION DE GARANTIES FINANCIERES	4

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2025

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 08 7.5.8

VU le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 avril 2025.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité

- **APPROUVENT** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 10 avril 2025.

OBJET : MODIFICATION DANS LES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DE LA RÉGION DE GRAND-LIEU – MACHECOUL – LEGÉ POUR LA GESTION DU CET DES 6 PIECES (PORNIC AGGLO)

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 09 5.2.3

Vu la délibération de l'installation du Comité syndical n° 20200918 – 012,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Pornic agglo pays de Retz » n° 2025-282 de la séance du 26/06/2025 modification dans la désignation des représentants au Syndicat mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul – Légé pour la gestion du CET des 6 pièces.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul – Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **APPROUVENT** la liste des représentants proposés par la Communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz ».

10 titulaires :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	DROUET	Jacky	CHAUMES EN RETZ
Monsieur	SULPICE	Franck	VUE
Monsieur	RONCIN	Fabrice	VILLEUNE EN RETZ
Madame	RELANDEAU	Françoise	SAINT HILAIRE DE CHALEON
Monsieur	BIDON	Cédric	VUE
Madame	ROTHAIS	Virginie	CHAUMES EN RETZ
Madame	GUITTENY	Aurélie	SAINTE PAZANNE
Monsieur	LOUERAT	Jean-Yves	ROUANS
Monsieur	RICCI	Thierry	SAINTE PAZANNE
Madame	DU RUSQUEC	Edwige	PORT SAINT PERE

10 suppléants :

Titre	Nom	Prénom	Commune
Monsieur	BUHOT-LAUNAY	Daniel	PORT SAINT PERE
Monsieur	HALLIER	Jérôme	VUE
Monsieur	LOQUAIS	Bernard	ROUANS
Madame	BOSSARD	Nathalie	SAINTE PAZANNE
Monsieur	REOBIN	Maurice	SAINT HILAIRE DE CHALEONS
Madame	BOUE	Marie-Pierre	CHEIX EN RETZ
Monsieur	CLAVIER	Bruno	SAINTE PAZANNE
Monsieur	MALARD	Pierre	CHAUMES EN RETZ
Monsieur	VITET	Patrick	VUE
Monsieur	PIRAUD	Laurent	VILLEUNE EN RETZ

OBJET : OUVERTURE D'UN QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT CONFORMEMENT A L'ARTICLE 1612-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 10 1.5.3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1612-1 du C.G.C.T définissant les conditions d'ouverture de crédits budgétaires avant le vote du budget,

Vu les instructions comptables M57,

Monsieur Daniel JACOT informe les membres présents qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'ouverture d'un quart des crédits d'investissement conformément à l'article 1612-1 du CGCT pour le budget du Syndicat dans l'attente du vote des budgets primitifs 2026.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **ACCEPTENT** L'ouverture d'un quart des crédits d'investissement conformément à l'article 1612-1 du CGCT pour le budget principal du Syndicat du CET des 6 pièces aux montants définis ci-dessous.

BUDGET 2026

CHAPITRES	CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2025	OUVERTURE DES CREDITS POUR 2026
20 - Immobilisations incorporelles	85 050, 14 €	21 262,54 €
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00 €	2 500,00 €
23 - Immobilisations incorporelles	1 011 100,00 €	252 775,00 €
TOTAL	1 156 551,71 €	289 137,93 €

OBJET : CONSTITUTION DE GARANTIES FINANCIERES

Présentation du dossier par monsieur le Président du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces"

Délibération 20250410 – 11 8.8.5

Vu l'arrêté préfectoral de Post-exploitation du 26 novembre 2014, notamment l'article 3-1,

Vu la proposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée,

Considérant que le Syndicat Mixte est tenu de disposer d'une garantie financière pour la Post-exploitation.

M. le Président expose :

L'arrêté de post-exploitation prévoit la constitution de garanties financières conformément au Code de l'Environnement.

Ces garanties doivent permettre, en cas de défaillance de l'exploitant, en l'occurrence le Syndicat, la prise en charge des frais occasionnés par les travaux pour :

- La surveillance du site,
- L'intervention en cas d'accident ou de pollution,
- La remise en état du site après exploitation,

Le montant des garanties financières est calculé sur la base de l'arrêté de post-exploitation du 26 novembre 2014. L'article 3-1 dudit arrêté prévoit que :

« Le montant des garanties financières, depuis le 30 juin 2009 et jusqu'au 31 décembre 2039, est basé sur l'approche forfaitaire globalisée soit 788 519 € HT. Ce montant s'établit de façon suivante pour chacune des périodes retenues :

Une garantie financière avait été souscrite auprès **du CRCA** pour la période 2020 à fin 2024.

Pour les années 2026 à 2029, le montant hors taxe actualisé (indice TP01 de mai 2013) s'élève à 365 922.07 HT (soit 439 106.48 € TTC) par an

Une consultation a été lancée auprès de 3 établissements bancaires (Crédit Mutuel, la Banque Postale et le CRCA) et seul le CRCA a répondu.

La proposition du Crédit Agricole fait apparaître les conditions suivantes :

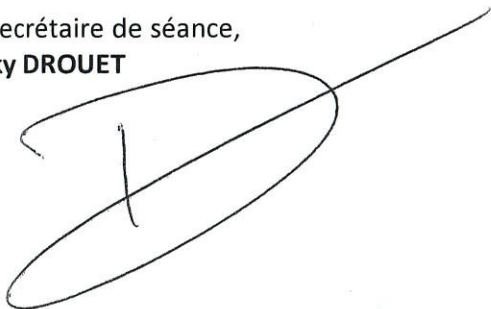
Montant de la garantie :	439 106.48 €
Date de prise d'effet :	1 ^{er} janvier 2026
Durée :	4 ans
Commission de caution :	0.80% l'an, prélevée d'avance.
Frais de mise en place :	500 €
Frais d'acte à la mise en place :	120 €

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir donner suite à cette proposition,

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité.

- **RETIENNENT** la proposition du Crédit Agricole Atlantique Vendée concernant la garantie financière à produire par le syndicat, dans le cadre de ses obligations au titre de l'arrêté préfectoral de Post-exploitation en date du 26 novembre 2014 pour le site des « 6 Pièces » à MACHECOUL,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Jacky DROUET



Le Président
Daniel JACOT



Le Président,
Laurent ROBIN



**SYNDICAT MIXTE DE LA REGION DE GRANDLIEU-MACHECOUL-LEGE
POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU C.E.T. DES "6 Pièces"**

DELIBERATION

Séance du 12 février 2026

Date de la convocation du Comité syndical : 04/02/2026

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-huit heures, les Membres du Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand lieu-Machecoul-Légé pour l'Exploitation et la Gestion du Centre d'Enfouissement Technique des "6 Pièces" se sont réunis à la Maison de l'intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Daniel JACOT, Président.

Etaient présents : M. Daniel JACOT, M. Jean-Marie BRUNETEAU, M. Jean-Emmanuel CHARRIAU, M. Thierry GRASSINEAU, Mme Sylvie PLATEL, M. Yves BATARD, Mme Valérie TRICHET, M. Jean BARREAU, Mme Laura GLASS, M. Alain PINABEL, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** M. Jacky DROUET, Mme Françoise RELANDEAU, Mme Aurélie GUITTENY, Mme Virginie ROTHAI, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Bernard COUDRIAU M. Yves BACHELIER, ***pour Grand Lieu Communauté***.

Etaient excusés : M. Gérard LOUBENS, M. Laurent ROBIN, M. Éric MOIRAUD, M. Bernard PEROYS, Mme Françoise BRISSON, ***pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique*** Mme Edwige DU RUSQUEC, Jean-Yves LOUÉRAT, M. Thierry RICCI, M. Franck SULPICE, M. Cédric BIDON, ***pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz***, M. Grégory CHAURAND, M. Florent COQUET, M. Julien GONDRIN, M. Bertrand MAINDRON, M. Bernard GUILLET, M. Joseph LANCREROT, M. Bernard GENDRONNEAU, Mme Brigitte BOUCHEZ, ***pour la Communauté de Communes de Grand Lieu***.

Assistaient également à la réunion : Mme Florence LIDUREAU, Directrice des Finances de Sud Retz Atlantique, M. Simon FOURNIER gestionnaire de la commande publique de Sud Retz Atlantique, Mme Carole DÉCANIS assistante de Sud Retz Atlantique,

Elu secrétaire de séance : Mme Virginie ROTHAI

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1, D.2312-3 et L.5217-10-4,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Syndicat Mixte de la Région de Grand Lieu-Machecoul-Légé pour l'exploitation et la gestion du C.E.T. des 6 Pièces approuvé par délibération n° 20231207-014 7.1.2 du 7 décembre 2023,

Considérant que, selon la réglementation en vigueur et notamment l'article L2313 du CGCT complété par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté aux organes délibérants dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Considérant par ailleurs, le décret du 24 juin 2016 publié au JO du 26 juin 2016 modifie le contenu (structure et évolution des dépenses de personnel) ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientations budgétaires (DOB).

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires. Celui-ci a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée et permet de déterminer les principaux éléments du projet de budget de l'année à venir. Il s'agit d'évoquer les données majeures qui influenceront sur les inscriptions ou l'équilibre du budget, tant au niveau national que local, mais aussi les projets en cours et ceux à venir. Ce débat représente une opportunité essentielle afin de discuter des principales orientations de l'année à venir mais aussi en se projetant dans un cadre pluriannuel.

Considérant que le débat et le rapport d'orientations budgétaires n'ont pas de caractère décisionnel (pas soumis au vote). Toutefois, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand Lieu-Machecoul-Légé pour l'exploitation et la gestion du C.E.T. des 6 Pièces prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sous la forme d'une délibération spécifique afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la Loi.

Considérant que ce débat constitue, donc une phase, réglementaire obligatoire, préalable à l'élaboration proprement dite du budget primitif ;

CONSIDERANT le rapport d'orientations budgétaires, ci-annexé ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de la prospective financière 2026 présentée et des documents annexes relatifs à la programmation pluriannuelle d'investissement,

Il est proposé DE PRENDRE ACTE que le débat d'orientation budgétaire 2026, sur la base d'un rapport portant sur le budget, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Grand Lieu-Machecoul-Légé pour l'exploitation et la gestion du C.E.T. des 6 Pièces, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 qui interviendra au Conseil Syndical du 26 février 2026.

Après délibération, le Comité Syndical mixte de la région de Grand-Lieu – Machecoul –Légé pour la gestion du CET des 6 pièces à l'unanimité

- **ONT PRIS ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

La Secrétaire de Séance
Virginie ROTHAI

Le Président
Daniel JACOT



SYNDICAT MIXTE DE LA REGION GRANDLIEU-
MACHECOUL-LEGE
POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION
DU CET DES « 6 PIECES »
ZI de la Seiglerie III
2 rue Galilée
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Préparatoire au budget primitif

Contexte général

1. Le contexte macro-économique mondial

En 2026, l'économie mondiale évolue dans un environnement marqué par une croissance modérée, estimée à environ 2,7 % par le Fonds Monétaire International (FMI). Le commerce international ralentit sous l'effet conjugué des tensions géopolitiques, de la montée des politiques protectionnistes et de la fragmentation accrue des chaînes de valeur. Les échanges de biens industriels et l'investissement international demeurent pénalisés par des conditions de financement encore restrictives.

Aux États-Unis, l'incertitude persiste à la suite de l'élection présidentielle de 2024. Les orientations de la nouvelle administration, alternant mesures de relance ciblées et décisions protectionnistes, influencent les échanges commerciaux, notamment avec l'Europe. La Réserve fédérale, soucieuse de contenir l'inflation, a ralenti la baisse de ses taux directeurs, maintenant des conditions de crédit relativement contraignantes. La croissance américaine devrait ainsi se situer autour de 2 % en 2026, soutenue par la consommation mais freinée par l'endettement des ménages.

La Chine confirme un ralentissement structurel de son économie. La crise persistante du secteur immobilier fragilise les finances locales et pèse sur la confiance des ménages. Les exportations sont affectées par la faiblesse de la demande mondiale et le renforcement des barrières commerciales. Malgré des politiques de soutien à la consommation intérieure et des investissements massifs dans les technologies vertes et numériques, la croissance chinoise devrait se limiter à environ 4 %.

Les pays émergents font face à des contraintes accrues, liées à un endettement externe élevé, à la persistance de taux d'intérêt mondiaux élevés et à une vulnérabilité croissante aux chocs climatiques et énergétiques. Dans plusieurs régions, notamment en Afrique subsaharienne et en Amérique latine, les besoins en infrastructures demeurent importants mais difficiles à financer.

Les tensions géopolitiques continuent de peser sur les marchés de l'énergie, entraînant une forte volatilité des prix du gaz et du pétrole. Les matières premières agricoles et minières connaissent également des fluctuations marquées, amplifiées par les aléas climatiques et par la demande croissante liée à la transition énergétique.

Dans ce contexte, les principales banques centrales adoptent une posture prudente. Après plusieurs baisses de taux en 2025, elles marquent une pause afin de concilier soutien à l'activité économique et maîtrise de l'inflation. Le maintien du niveau des taux longs à un niveau supérieur à la croissance nominale renchérit le coût de la dette publique et privée.

Ainsi, le contexte international de 2026 se caractérise par une croissance modérée et un environnement instable. Les collectivités locales françaises doivent composer avec des incertitudes persistantes sur les marchés financiers et les prix de l'énergie.

2. Le contexte macro-économique européen

L'Union européenne aborde l'année 2026 dans un contexte de reprise économique encore fragile. La croissance du PIB de la zone euro est estimée à 1,6 %, après 1,3 % en 2025. Cette progression repose principalement sur la consommation des ménages, soutenue par le redressement des salaires réels et le reflux de l'inflation, attendue autour de 1,9 %.

Les investissements publics bénéficient du soutien des programmes européens, notamment le Pacte vert et le plan « Next Generation EU ». En revanche, l'investissement privé demeure freiné par un coût du crédit élevé. Les taux d'intérêt à long terme, stabilisés autour de 3,5 %, continuent de peser sur la soutenabilité des finances publiques.

La mise en œuvre progressive de la réforme du Pacte de stabilité et de croissance impose aux États membres la définition de trajectoires budgétaires pluriannuelles crédibles. Les divergences entre États sur le rythme de l'ajustement budgétaire entretiennent des tensions politiques, opposant partisans de la rigueur et défenseurs d'une approche plus souple afin de préserver l'investissement.

La transition écologique reste un axe stratégique majeur de l'action européenne, impliquant des investissements importants dans les infrastructures énergétiques, les transports durables et la rénovation des bâtiments. Si ces politiques constituent un levier de développement économique, elles représentent également un défi budgétaire significatif.

Pour les collectivités locales, ce contexte se traduit par une contrainte accrue sur les dotations nationales, mais aussi par des opportunités de financement européen, sous réserve de disposer des capacités d'ingénierie et de cofinancement nécessaires.

3. Le contexte national

À l'orée de l'année 2026, l'économie française évolue dans un contexte de **croissance modérée**, estimée à environ **1,5 %**, en légère amélioration par rapport à 2025 (source : INSEE). La **stabilisation de l'inflation autour de 1,6 %** (source : BCE) contribue à une reprise progressive du pouvoir d'achat. Toutefois, la consommation des ménages reste contenue, en raison d'un niveau d'endettement élevé et du maintien d'une épargne de précaution significative.

L'investissement des entreprises demeure freiné par des **conditions de financement encore restrictives**, liées au niveau des taux d'intérêt. Dans ce contexte, l'État continue de soutenir l'activité économique au moyen de **politiques industrielles ciblées**, en particulier dans les secteurs stratégiques, en s'appuyant largement sur les financements européens.

Enfin, le **secteur du logement** continue d'être pénalisé par cet environnement économique et financier, limitant ses perspectives de reprise.

3.1 Finances publiques

Le déficit public demeure à 5,4 % du PIB, plaçant la France sous surveillance européenne. Le gouvernement doit concilier réduction du déficit, maîtrise d'une dette publique dépassant 115 % du PIB et maintien d'un niveau d'investissement élevé pour répondre aux enjeux de transition écologique, de modernisation des infrastructures et de défense.

3.2 Enjeux sociaux

Les attentes citoyennes restent fortes, notamment en matière de pouvoir d'achat. Les réformes récentes et la fiscalité écologique continuent de susciter des débats, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains, plus exposés aux hausses de coûts liées à la transition énergétique.

3.3 Le rôle central des collectivités locales

Les collectivités territoriales, bien que non directement soumises au Pacte de stabilité, subissent les effets des contraintes pesant sur les finances de l'État. Les dotations sont contenues, réduisant leurs marges de manœuvre, alors même qu'elles représentent plus de 70 % de l'investissement public local (infrastructures scolaires, les transports, la voirie, l'énergie et la transition écologique).

En 2026, elles sont appelées à jouer un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment en matière de transition écologique et de cohésion sociale. Les financements européens constituent un levier essentiel, mais leur mobilisation accentue les disparités entre territoires selon leurs capacités d'ingénierie financière et technique.

La hausse des taux d'intérêt renchérit par ailleurs le coût de l'endettement, conduisant certaines collectivités à différer ou redimensionner leurs projets d'investissement.

3.4 Une équation budgétaire sous contraintes

En définitive, le contexte national de 2026 est marqué par une croissance modérée, des finances publiques sous tension et une demande sociale persistante. Les collectivités locales se trouvent dans une position stratégique mais contrainte, devant concilier discipline budgétaire, continuité des services publics et investissements nécessaires à la transition écologique.

Le Syndicat du CET des six pièces

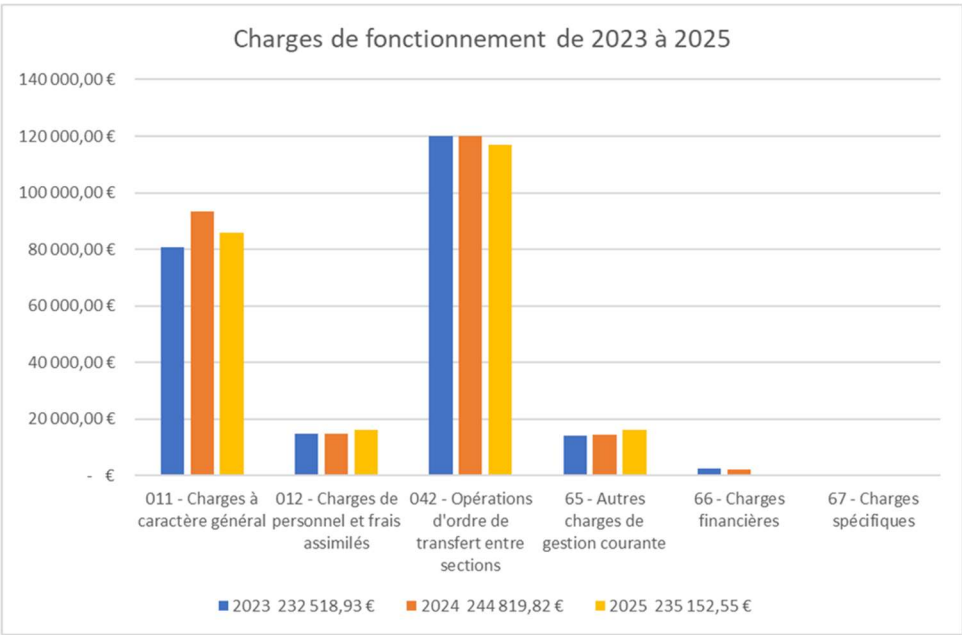
L'exploitation du site du CET des Six Pièces a pris fin le 30 juin 2009.

Conformément à l'arrêté préfectoral de post-exploitation, des travaux de réhabilitation ont été entrepris, notamment pour une mise en conformité des couvertures des casiers.

La SPL SYDELA ENERGIE a installé un parc photovoltaïque de 1,7 ha sur le site. Celui-ci est opérationnel depuis octobre 2018.



L'EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES EN 2025



Au niveau de la section de fonctionnement

Dépenses :

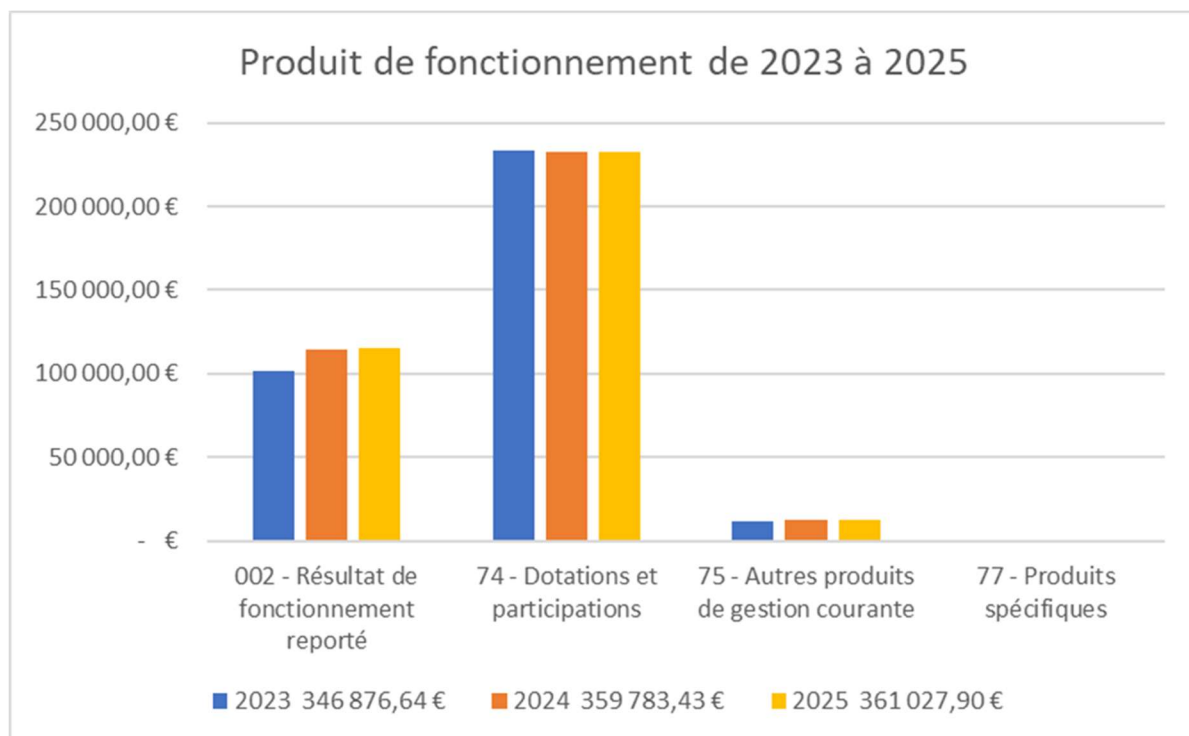
Les dépenses concernent principalement les travaux d'entretien courant de post-exploitation : entretien du matériel, des terrains, contrat de post-exploitation et les amortissements.

On constate **un maintien** des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2025 à hauteur de 235 000€.

Le montant de la dotation aux amortissements 2025 s'élève à 116 929.50 €.

Pour rappel, ces dépenses sont entièrement financées par les participations des Communautés de Communes, le loyer versés par SYDELA Energie 6 Pièces et les dividendes de production photovoltaïque.

Recettes :



La participation demandée aux EPCI est stabilisée depuis 2017.

En 2021, il avait été acté le maintien du montant de participations voté depuis 2017, à savoir à **232 925,72 € répartis entre les 3 EPCI membres du syndicat** (contre 502 231,84 € en 2012) :

- soit environ 15,53 €/tonne contre 35 €/tonne la première année de post-exploitation (*calcul effectué sur la base de 15 000 tonnes enfouies/an*).

Depuis l'entrée en fonctionnement du parc photovoltaïque en octobre 2018, le syndicat perçoit un loyer de 10 000 euros annuels qui augmente de 500 euros chaque année jusqu'en 2039. Un loyer de 13 500 € est attendu pour 2026.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025
(Non pointé à ce jour avec la trésorerie)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	246 064 €
DEPENSES	235 153 €
RESULTAT DE L'ANNEE 2025	10 912 €
Résultat des exercices antérieurs	114 964 €
RESULTAT CUMULE 2025	125 875 €

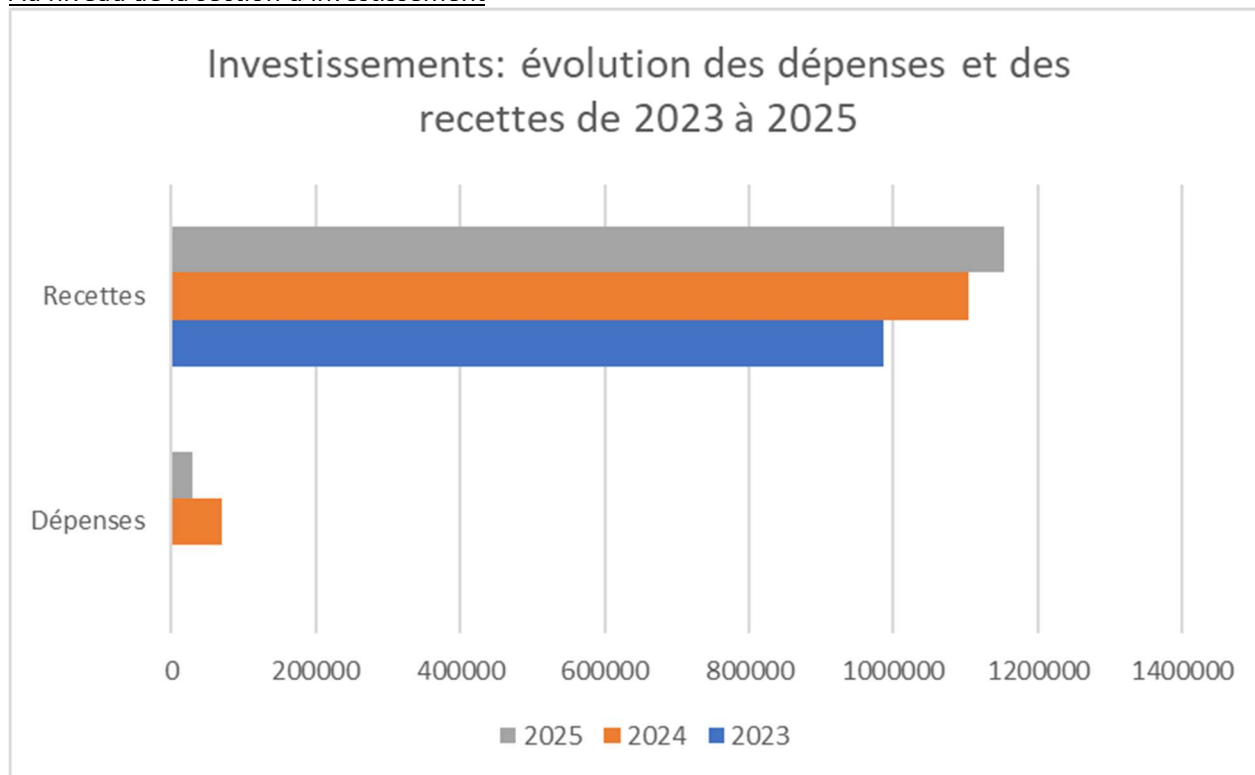
L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 est de 10 912 € au 31 décembre 2025 pour un cumulé de 125 875 €, il sera reporté au budget 2026.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	117 229 €
DEPENSES	30 056 €
RESULTAT DE L'ANNEE 2025	87 173 €
Résultat des exercices antérieurs	1 035 452 €
RESULTAT CUMULE 2025	1 122 624 €

L'excédent d'investissement de l'exercice 2025 est de 87 173 € au 31 décembre 2025 pour un cumulé de 1 122 624 €, il sera reporté au budget 2026.

Au niveau de la section d'investissement



Depuis 2017, l'autofinancement dégagé par les amortissements permet la réalisation des travaux annuels d'investissement :

- 10 992,50 € en 2017
- 16 181,78 € en 2018
- 52 083,77 € en 2019
- 4 080,00 € en 2020
- 1 323,30 € en 2021
- 1 566,34 € en 2022
- 1826.10 € en 2023
- 69 432.08 € en 2024 : aérateurs
- 30 056.38 € en 2025 : marché SECHE ENVIRONNEMENT

Les investissements réalisés en 2024 concernent le remplacement des aérateurs de bassin.

Cette même année 2024 : un marché de suivi de post-exploitation du centre d'enfouissement a été conclu avec la société SECHE ENVIRONNEMENT pour le montant de 37 986 € HT en partie forfaitaire et 50 000 € en partie bon de commandes.

Les investissements 2025, dans le cadre du marché, portent sur le remplacement des pompes de transfert sur l'unité de traitement, l'installation de capteurs sur les lagunes et autres circuits aériens biogaz, la réparation de la clôture périphérique, et la mise à niveau de la télégestion.

LES EVOLUTIONS PREVISIBLES DU BUDGET 2026

En section de fonctionnement, il n'est pas prévu d'augmentation des dépenses au global :

- Au vu du changement de personnels au sein de la communauté de Communauté ce poste évoluera à compter de l'exercice 2026 en fonction de la masse salariale 2026 à savoir un budget prévisionnel de 20 000 €.
- Maintien de la prestation de nettoyage des locaux par la société JAUNET, 1 fois par mois soit 444.96 € TTC pour 2025, pas d'augmentation de tarification connue à ce jour.
- Suivi post-exploitation, entretien et réparation du matériel sur site par le prestataire SECHE ENVIRONNEMENT réalisé en 2025 : 34 187.73 € TTC
- Dotation aux amortissements 2025 de 116 929.50 € (en 2026 : 122 000 €).

Le syndicat n'a pas de charge d'emprunt hormis la garantie post-exploitation renouvelée en 2026 pour une prévision de 3 000 €. Obligations demandées par la Préfecture.

Suite à la mise en fonctionnement de la centrale photovoltaïque en octobre 2018, de nouvelles recettes en lien avec le reversement de production d'énergie abondent la section de fonctionnement.

- un loyer de concession pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque réclamé auprès de TE44 pour 13 000 € en 2025 et pour 2026, il sera perçu 13 500 €. Cette recette augmente de 500€/an jusqu'en 2039.

Le montant des amortissements (environ 122 000 €/an) est couvert par les participations des EPCI.

Pour mémoire, répartition du montant des participations depuis 2020

Suite à la modification des périmètres de Pornic Agglo Cœur de Retz et Sud Retz Atlantique en 2020, la répartition du montant de la participation imputée à chaque EPCI a été revue.

Il en est ressorti la répartition suivante :

<i>CC Sud Retz Atlantique (35 %)</i>	<i>81 524,00 €</i>
<i>Grand Lieu Communauté (47 %)</i>	<i>109 475,09 €</i>
<i>Pornic Agglo Cœur de Retz (18 %)</i>	<i>41 926,63 €</i>

Les participations des EPCI couvrent l'ensemble des dépenses de fonctionnement et permettent d'autofinancer les investissements.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2026

En section d'investissement, les travaux à envisager en 2026 sont d'environ 50 000€HT pour les investissements suivants :

- Maintenance sur unité de traitement = remplacement de certains matériels (sondes ...)
- Télégestion (installation de matériel pour gestion à distance du site)
- Analyseur de biogaz
- Station météo
- Caméras de surveillance
- Clôture

Le Président,
Laurent ROBIN

AR-Préfecture de Nantes

Acte certifié exécutoire

044-254402498-20260218-1-DE

Réception par le Préfet : 18-02-2026

Publication le : 18-02-2026

